

## BTS – INGÉNIEUR – MASTER – BACHELOR : statut étudiant \* Demande de bourse du CROUS et/ou logement

\* Les apprenants en contrat de professionnalisation et en apprentissage n'ont pas accès aux bourses du CROUS.

Les droits aux bourses sur critères sociaux d'un étudiant sont déterminés en fonction des revenus de sa famille, du nombre d'enfants rattachés fiscalement au foyer et de l'éloignement de son lieu d'études. Le montant de la bourse est fixé selon un barème national.

■ **Pour déposer votre demande de bourse, aller sur :**

[MesServices.etudiant.gouv.fr](http://MesServices.etudiant.gouv.fr) -> Demande de dossier social étudiant (DSE)

■ **En fonction de vos vœux, vous devez sélectionner :**

BTS Étudiant ESA
<p><b>BTS</b> -&gt; Dans l'encadré : <b>Supérieur conduisant à un niveau Licence</b> Sélectionnez : <input checked="" type="radio"/> BTS, BTSA + choisir l'année de formation Puis cliquez sur <a href="#">ANGERS AGRITEC ESA (Esfap)</a></p>
Ingénieur ESA & Bachelor – Angers & Master DNM Food Identity ou International Vintage
<p><b>INGÉNIEUR &amp; MASTER</b> -&gt; Dans l'encadré : <b>Supérieur conduisant à un niveau Master</b> Sélectionnez : <input checked="" type="radio"/> Formation d'Ingénieur + choisir l'année de formation <b>BACHELOR</b> -&gt; Dans l'encadré : <b>Supérieur conduisant à un niveau Licence</b> Sélectionnez : <input checked="" type="radio"/> Formation Bachelor Scientifique/Science Politique + choisir l'année de formation Puis cliquez sur <a href="#">ANGERS École Supérieure d'Agriculture</a></p>
Ingénieur ESA & Bachelor – Paris
<p><b>INGÉNIEUR</b> -&gt; Dans l'encadré : <b>Supérieur conduisant à un niveau Master</b> Sélectionnez : <input checked="" type="radio"/> Formation d'Ingénieur + choisir l'Année de formation <b>BACHELOR</b> -&gt; Dans l'encadré : <b>Supérieur conduisant à un niveau Licence</b> Sélectionnez : <input checked="" type="radio"/> Formation Bachelor Scientifique/Science Politique + choisir l'année de formation Puis cliquez sur <a href="#">St Quentin Yvelines - ESA</a></p>

■ **Pour demander un logement en résidence universitaire, aller sur :**

<https://trouverunlogement.lescrous.fr/> -> Trouver un logement dans une résidence universitaire

Choisissez l'une des 4 résidences les plus proches de l'ESA.

- **Angers :**

1. Résidence Madeleine - 2. Cité Bourgonnier - 3. Résidence Célestin Port - 4. Cité Couffon-Pavot.

- **Paris :**

1. Résidence Vauban, Guyancourt - 2. René Cassin, Élancourt

■ **Pour connaître dès maintenant vos droits à la bourse et votre échelon, faire une simulation sur :**

<https://simulateur.lescrous.fr/> -> Simulateur de bourse

La notification conditionnelle de bourse est à remettre à l'ESA dès réception, avec votre dossier d'inscription complété sur la plateforme d'inscription en ligne :

➤ afin d'obtenir la notification définitive et de permettre le versement de votre bourse chaque mois

➤ être exonéré de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

Attention ! Qu'on soit boursier ou non boursier, on doit obligatoirement s'inscrire à la CVEC sur le site [MesServices.etudiants.gouv.fr](http://MesServices.etudiants.gouv.fr) avant la rentrée.

Le "Statut Boursier" ouvre droit également à :

- l'augmentation de l'Allocation logement.
- d'autres aides, réductions ou exonérations éventuelles (par ex : bourse départementale ou bourse régionale).
- la dispense de paiement des droits d'inscription universitaire.

Contact ESA : Leicy PASTOR - 02 41 23 55 27 - email : [l.pastor-corso@groupe-esa.com](mailto:l.pastor-corso@groupe-esa.com)

ANGERS : 55 rue Rabelais - BP 30748 - 49007 ANGERS Cedex 01

GUYANCOURT : 6 rue Hélène Boucher - 78280 GUYANCOURT

Tél. 02 41 23 55 55 - [www.groupe-esa.com](http://www.groupe-esa.com)